



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté en février 2000.

« D'azur, à un besant accompagné en chef de deux trèfles, le tout d'or ; au chef d'argent, à une aigle issante de gueules, becquée d'azur. »

TOPONYMIE :

Nom issu de la fusion des villages de Genest et de Saint-Isle le premier janvier 2000. Le premier fait référence à l'abondance de genêts, une plante à fleurs poussant dans les landes et le deuxième à l'autre nom de saint Avit.

LE GENEST-SAINT-ISLE

EXPLICATIONS :

L'azur et les deux trèfles rappellent le blason du seigneur Véron qui possédait les fiefs de l'Esnaudière sur le Genest et du Cormier sur Saint-Isle. Son blason exact est "d'azur au chevron accompagné en chef de deux trèfles et un point d'un brochet surmonté d'un trèfle, le tout d'or". La reprise intégrale du blason de seigneur étant interdite pour les municipalités, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

L'azur image aussi les nombreux cours d'eau et étangs qui parsèment le territoire communal dont le Vicoin qui séparait autrefois les deux anciennes communes.

Le besant, qui représente les anciennes pièces d'or de Byzance, symbolise les anciennes mines d'or de la commune.

Le chef est partiellement la reprise du blason du seigneur d'Andigné qui avait le fief du Maineuf. Son blason exact est "d'argent à trois aigles de gueules, onglées, becquées et membrées d'azur". L'observation faite pour le seigneur de Véron est valable ici aussi.

Les ornements sont deux gerbes de blé d'or, mises en sautoir par la pointe et liées d'azur afin d'honorer l'activité agricole.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'azur est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur le besant, les trèfles, le chef qui n'est pas précisé cousu et l'aigle issante.

Le chef est une pièce honorable qui mesure deux modules d'épaisseur sur les huit que compte l'écu dans sa hauteur.

Le terme issant signifie que l'on ne voit que la partie haute du corps comme s'il surgissait de la pièce qu'il touche.

L'aigle héraldique est toujours féminin.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Le Genest-Saint-Isle a été réalisé en reprenant les armes de la famille Véron qui sont les suivantes :



et celles de la famille d'Andigné qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Le Genest-Saint-Isle n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.

Toutefois avant la fusion le Genest possédait des armoiries qui étaient les suivantes :



« Coupé en chevron : Au 1 d'azur à trois fleurs-de-lis d'or, 1 et 2 : au 2 de gueules à un lion d'or ; à un chevron d'argent, chargé de cinq mouchetures d'hermine ».

Ce blason reprenait la base du chevron de la famille Véron, mais les trois espaces créés ont été remplis par les armes du roi de France pour dire que le Genest y est resté fidèle, à la Bretagne car le village était à la frontière de ce duché, et au lion du Maine puisque la commune était dans cette province. Suite à la fusion du Genest et de Saint-Isle, la proposition de créer un blason pour la nouvelle commune a été acceptée, débouchant sur de nouvelles armoiries dès février 2000.